

Municipales 2026

Nous vous invitons à prendre attentivement connaissance de votre carte électorale sur laquelle est indiquée l'adresse du bureau de vote dont vous dépendez.

Dates des élections municipales 2026 :

> 1^{er} tour dimanche 15 mars 2026

> éventuel 2^{ème} tour dimanche 22 mars 2026

Vos bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

Pour voter, munissez-vous d'un titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

Permanence Mairie :
De 8h à 18h les jours d'élections
04 50 35 14 14
infos@st-julien-en-genevois.fr

COMMENT LIRE SA CARTE D'ÉLECTEUR ?

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de 1000 habitants et plus doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

CARTE ÉLECTORALE

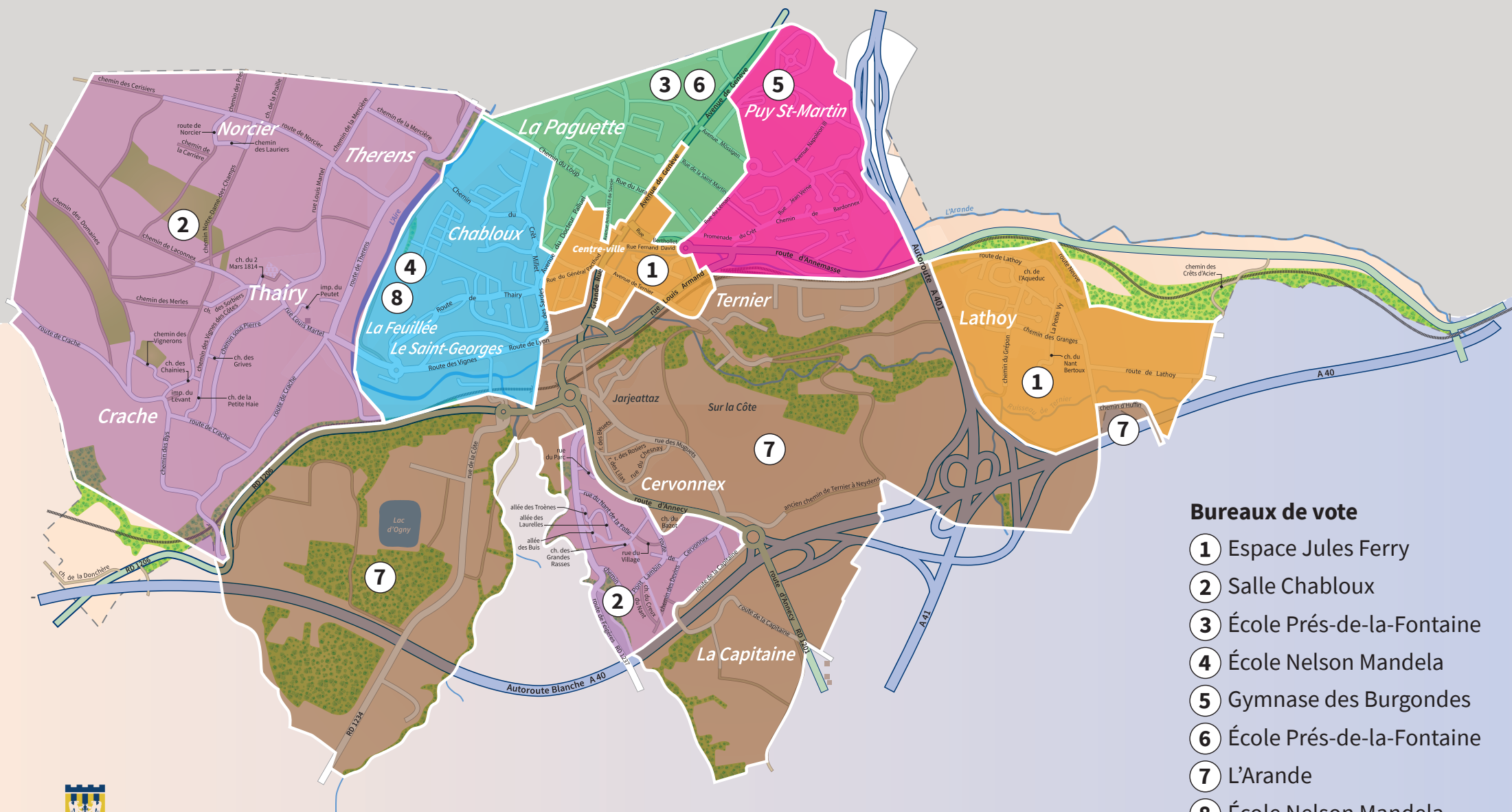


Pour tout savoir sur les élections et effectuer vos démarches électorales, scannez ce QR code

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LIEU DE VOTE	Bureau de vote n°x Adresse	Lieu où vous devez vous rendre pour voter, voir plan au dos
NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE		
XXX N° d'électeur	Vos coordonnées N° d'électeur	X N° bureau de vote
N° du bureau de vote		
Numéro national d'électeur (à fournir pour donner ou recevoir une procuration)	Date de naissance	N° d'ordre sur la liste
Signature du Maire Véronique Lecauchois Maire de Saint-Julien	Cachet de la Mairie 	Signature du titulaire

PLAN DES BUREAUX DE VOTE



Bureaux de vote

- 1 Espace Jules Ferry
- 2 Salle Chabloux
- 3 École Prés-de-la-Fontaine
- 4 École Nelson Mandela
- 5 Gymnase des Burgondes
- 6 École Prés-de-la-Fontaine
- 7 L'Arande
- 8 École Nelson Mandela